



Publié pour le département de l'Agriculture de la Province de Québec (pour la partie officielle,) par Eusèbe Sénécal & fils, Montréal.

Vol. XII, No 3.

MONTREAL, MARS 1889.

Un an \$1.00
payable d'avance

Abonnements à prix réduits.

“ En vertu de conventions expresses avec le gouvernement de la province de Québec, l'abonnement au *Journal d'agriculture* n'est que de trente centins par an pour les membres des sociétés d'agriculture, des sociétés d'horticulture et des cercles agricoles, pouvu que tel abonnement soit transmis, d'avance, à MM. Sénécal & fils, par l'entremise du secrétaire de telle société ou cercle agricole.”—RÉDACTION. Toute matière destinée à la rédaction doit être adressée au directeur de l'agriculture, Québec.

PARTIE OFFICIELLE

Table des matières.

L'acte proposé créant des concours etc.....	33
Les grains avariés employés comme semence.....	38
L'agriculture et les sourds muets.....	39
L'industrie laitière canadienne.....	42
Nos gravures.....	48
Le gazon dans les vergers.....	44
Correspondance—Question vitale pour notre agriculture.....	44
Industrie laitière.....	44
Les vessigons des chevaux.....	46
Qui veut un bon jardinier?.....	46
M. A. R. Jenner Fust et la culture des légumes.....	46
Vaches difficiles à traire.....	47
Quelques notes de la ferme expérimentale.....	47
Echo des cercles—Nouveau cercle St-Adrien de Mégantic.....	47
Adieux et bons souhaits d'un excellent secrétaire.....	47

L'acte proposé créant des concours régionaux et des distinctions provinciales de mérite agricole.

En 1869,—il y a vingt ans,—le Conseil d'agriculture rendait obligatoire tous les deux ans, dans toutes les sociétés d'agriculture du pays, les concours des terres les mieux tenues. La grande majorité du Conseil espérait par là créer une noble émulation parmi les cultivateurs. Il y eut, il est vrai, quelques voix discordantes, et des difficultés vraiment considérables à vaincre, dues aux préjugés existant alors, mais le Conseil d'agriculture finit par faire accepter

de bon gré ces concours dans presque toutes les sociétés d'agriculture du pays. Partout où ces concours ont été bien compris et bien faits, ils ont produit beaucoup d'émulation et des progrès agricoles indiscutables.

Depuis 1869, il y a eu, en moyenne, dix concours sur des terres les mieux tenues, dans la plupart des 83 sociétés d'agriculture existantes. Dès le commencement de ces concours il fut ordonné d'accorder, dans chacune des sociétés, au moins cinq prix : de \$50 ; de \$40 ; de \$30 ; de \$20 ; et de \$10 respectivement. Les prix accordés par chaque société étaient donc de \$150, plus les dépenses des juges, faisant un total d'au moins \$200 par société, tous les deux ans. Ces sommes, d'ailleurs provenaient toujours, entièrement, du généreux octroi qu'accorde la loi chaque année à ces sociétés. La somme ainsi dépensée sur les octrois provinciaux pour ces concours est d'environ \$120,000 ; ou de \$12,000, tous les deux ans.

Il existe, aujourd'hui, dans chacune des sociétés d'agriculture où ces concours ont eu lieu, environ cinquante concurrents heureux, dont dix ont pris chacun un premier prix de comté, à cause du règlement très sage du Conseil empêchant la même personne de prendre plusieurs fois ce prix, et de décourager par là des concurrents moins favorisés. Malheureusement, faute des moyens nécessaires pour établir les concours régionaux, le Conseil d'agriculture est lui-même dans l'impossibilité de connaître quels sont aujourd'hui les meilleurs cultivateurs de la province, et de chaque comté. Et parmi les lauréats des comtés respectifs, quel est celui qui odorait volontiers le pas aux autres concurrents heureux, d'un même comté ou de comtés voisins ?

Mais ce qui est encore plus grave, c'est que, malgré le chiffre considérable des dépenses dans ce concours, il ressort